

**JOSÉ ADRIÁN,
MEXIQUE**

POUVOIR ET RESPONSABILITÉ

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



**EN SAVOIR PLUS SUR
LES DROITS HUMAINS**

ACTIVITÉS

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.



Des membres d'Amnesty International manifestent devant l'ambassade turque à Paris, en juillet 2017.
© www.christophemeireis.com



Écriture de lettres pour Écrire pour les droits en Algérie.

ÉCRIRE POUR LES DROITS

La campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International se déroule chaque année autour du 10 décembre – date de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes de violations des droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte des cas individuels à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne *Écrire pour les droits* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres et des victimes

de torture, des prisonniers d'opinion et des personnes condamnées à mort ou dont les droits humains sont bafoués reçoivent des messages de solidarité de milliers de personnes, venant des quatre coins du monde. Ces personnes savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu des résultats impressionnants. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier au problème.

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

RÉSULTATS POSITIFS DE LA CAMPAGNE 2018

ARRESTATIONS AU BRÉSIL

En mars 2019, deux anciens policiers ont été arrêtés pour l'homicide de Marielle Franco, charismatique femme politique locale et défenseuse des plus pauvres au Brésil. C'est un petit pas vers la justice. Des personnes du monde entier ont envoyé un demi-million de messages demandant : « Qui a tué Marielle Franco ? »

« Ça m'aide à me lever le matin [...] de savoir qu'il existe ce grand réseau mondial d'affection. »

Monica Benicio, la partenaire de Marielle



© Elisângela Leite

VICTOIRE POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU KIRGHIZISTAN

Goulzar Douichenova défendait depuis des années les droits des personnes en situation de handicap dans son pays. En mars 2019, sa persévérance a fini par payer quand le Kirghizistan a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Des militants et militantes avaient envoyé près de 250 000 messages pour soutenir Goulzar.

« Je suis reconnaissante pour le soutien et la solidarité qu'ont témoigné de très nombreux militants d'Amnesty International qui se préoccupent de nos droits même s'ils viennent d'autres pays. »



© Svetlana Zelenskaya/Amnesty International

DES SOINS VITAUX ACCORDÉS EN IRAN

Emprisonnée pour avoir distribué des tracts dénonçant la peine de mort, Atena Daemi a subi des agressions physiques en prison. Elle avait d'urgence besoin de soins médicaux spécialisés et, grâce aux plus de 700 000 actions menées par des gens du monde entier, l'Iran l'a finalement autorisée à recevoir le traitement nécessaire.

« Je suis de tout cœur reconnaissante envers toutes les personnes dans le monde qui m'ont inondée de compassion et de gentillesse et n'ont épargné aucun effort pour me soutenir. »



© DR

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



Des militantes participent à Écrire pour les droits au Togo.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit·e en esclavage.

Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits

Article 2 Non-discrimination

Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne

Article 4 Droit de ne pas être réduit en esclavage

Article 5 Droit de ne pas être soumis à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté·e ou détenu·e arbitrairement.

Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous

Article 7 Égalité devant la loi

Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués

Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ou d'exil arbitraires

Article 10 Droit à un procès équitable

Article 11 Présomption d'innocence

Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, aux loisirs, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille

Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État

Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille

Article 24 Droit au repos et aux loisirs

Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

Article 15 Droit à une nationalité

Article 17 Droit à la propriété

Article 22 Droit à la sécurité sociale

Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat

Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droit à la liberté de convictions, de religion, d'expression et de réunion pacifique.

Article 18 Liberté de convictions (y compris les convictions religieuses)

Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations

Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique

Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS CULTURELS ET DROITS EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés

Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes

Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

ACTIVITÉ

POUVOIR ET RESPONSABILITÉ

CONCEPTS CLÉS

- Maintien de l'ordre
- Impunité
- Détention arbitraire
- Réparation
- Torture

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s en apprennent plus sur la détention arbitraire, la torture et autres mauvais traitements au Mexique.

Ils/elles découvrent ce que la police est autorisée à faire en vertu du droit relatif aux droits humains. Ils/elles apprennent ce qu'il est possible de faire quand des agents de police sont corrompus et abusent de leurs pouvoirs.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Les participant-e-s comprennent le rôle de la police dans la protection des droits humains.
- Les participant-e-s savent reconnaître des exemples de torture et d'autres mauvais traitements, et leur lien avec certains droits humains.
- Les participant-e-s connaissent la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International et sont prêt-e-s à passer à l'action en faveur de José Adrián.

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- Facultatif : Imprimez des copies de la page 5 de ce document, en comptant une copie pour deux participant-e-s.

TEMPS NÉCESSAIRE :
45 minutes

ÂGE : 12 ans et plus

INTRODUCTION : LE RÔLE DE LA POLICE

1. Demandez au groupe de réfléchir au rôle que la police doit jouer dans la société.

- Pourquoi existe-t-il des forces de police ? Que sont-elles censées faire ?

2. Reprenez certaines réponses. Si les participant-e-s ne les ont pas mentionnées, rappelez-leur que, dans la plupart des pays, les missions de la police sont les suivantes :

- veiller à ce que la population respecte les lois (application des lois) ;
- protéger les personnes et les biens et maintenir l'ordre public ;
- enquêter sur les infractions et procéder à des arrestations.

S'il reste suffisamment de temps, référez-vous aux informations de la partie « Usage de la force et droits humains » (page 9).

 10 MINUTES

PRÉSENTATION DE JOSÉ ADRIÁN

🕒 15 MINUTES

3. Lisez le court texte ci-dessous, en précisant aux participant-e-s qu'il s'agit de faits réels.

4. Invitez les participant-e-s à réagir.

- Que s'est-il passé d'après vous ? Pourquoi cela s'est-il produit ?
- Que devrait faire la police pour s'assurer que le crime commis à l'encontre de José Adrián fasse l'objet d'une enquête efficace et que les auteurs présumés soient traduits en justice ?

José Adrián, un jeune indigène maya âgé de 14 ans et malentendant, rentrait de l'école. Des affrontements avaient éclaté un peu plus tôt dans la rue entre plusieurs jeunes et des pierres ont été jetées, endommageant une voiture. Alors que José Adrián passait son chemin, un homme l'a suivi et l'a ramené à la voiture, contre laquelle il l'a poussé avant de le frapper. L'adolescent a été jeté dans le véhicule ; on lui a marché sur la tête, le blessant au cou. Il a ensuite été emmené dans un endroit où il a été suspendu contre un mur et battu.

5. Expliquez aux participant-e-s ce qu'il s'est réellement passé : ce sont des policiers qui ont poussé José Adrián contre leur voiture avant de le frapper et de lui piétiner la tête. Ils l'ont ensuite emmené dans un poste de police, où le jeune homme a été maintenu en détention sans savoir pourquoi et torturé en étant suspendu par les mains et roué de coups. Lisez l'histoire de José Adrián page 11, puis invitez à nouveau les participant-e-s à réagir.

- Qu'aurait dû faire et ne pas faire la police ? (Vous pouvez dresser une liste avec les participant-e-s)
- Pourquoi pensez-vous que ces agents s'en sont pris à José Adrián ?
- Qu'est-ce qui pourrait aider José Adrián à tourner la page et à reprendre le cours de sa vie ?

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

🕒 20 MINUTES

6. Servez-vous des informations page 2 pour présenter brièvement Amnesty International et la campagne *Écrire pour les droits*. Expliquez aux participant-e-s que José Adrián est l'un des jeunes sélectionné-e-s cette année pour cette campagne.

7. Si les participant-e-s ne connaissent pas bien la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), utilisez le complément d'information pages 4 et 5. Lisez ensuite la liste des droits humains dans la partie gauche du tableau page 10 et demandez aux participant-e-s de trouver lesquels ont trait au cas de José Adrián.

- Vous pouvez leur proposer de se lever lorsqu'un droit est pertinent et de rester assis-es dans le cas contraire. Demandez à l'un-e des participant-e-s debout de justifier brièvement son choix. Vous pouvez aussi répartir les participant-e-s en binômes et leur demander de cocher les droits qui leur semblent pertinents.

8. Pour conclure, informez-les qu'Amnesty International appelle les gens du monde entier à écrire deux lettres pour aider José Adrián et sa famille :

- Une lettre de soutien à l'attention de José Adrián, pour qu'il sache que, partout dans le monde, des gens le soutiennent dans sa quête de justice ;
- Une lettre de protestation adressée au gouverneur de l'État du Yucatán, au Mexique.

Facultatif :

Vous pouvez vous servir du cours disponible sur academy.amnesty.org pour présenter la campagne Écrire pour les droits.

Invitez les participant-e-s à effectuer cet exercice à la maison ou laissez-leur le temps de rédiger ces lettres dans le cadre d'une autre activité.

ÉCRIRE POUR LES DROITS – CONSIGNES

ÉCRIRE UNE LETTRE, SAUVER UNE VIE

1. Encouragez les participant-e-s à écrire à José Adrián pour lui exprimer leur solidarité et leur soutien. Demandez-leur de réfléchir à ce qu'il aimerait lire, ce qui lui donnerait le courage de continuer son combat et l'espoir d'un avenir meilleur.

Expliquez-leur que c'est aujourd'hui un jeune homme de 18 ans avec des espoirs et des rêves pour sa vie future. Sa famille et lui sont en quête de justice pour qu'il puisse tourner la page et reprendre le cours de sa vie.

Amnistía Internacional México

Dr. José María Vertiz 1196
Letran Valle
03650 Ciudad de México
CDMX, Mexique

2. Invitez les participant-e-s à écrire au gouverneur du Yucatán à l'adresse suivante :

Lic. Mauricio Vila Dosal

Gobernador del Estado del Yucatán, Palacio de Gobierno
Calle 61 x 60 y 62, Col. Centro, C.P. 97000
Mérida, Yucatán, Mexique

Les participant-e-s peuvent utiliser les modèles de lettre disponibles sur www.amnesty.org/fr/writeforrights, ou vous pouvez leur donner les conseils suivants pour rédiger un message plus personnel.

DITES AU GOUVERNEUR QUELQUE CHOSE QUI RENDRA VOTRE LETTRE PLUS PERSONNELLE.

- ▶ Parlez-lui de vous.
- ▶ Dites-lui ce qui vous choque dans cette affaire.
- ▶ Demandez-lui de veiller à ce que le cas de José Adrián soit examiné dans les plus brefs délais et que le gouvernement reconnaisse officiellement les faits et cherche à y remédier, en garantissant l'accès à la justice et à des voies de recours efficace, y compris à une indemnisation adéquate, et en offrant des garanties de non-répétition à José Adrián et sa famille, pour que celui-ci puisse reprendre le contrôle de sa vie et tourner la page.



COMPLÉMENT D'INFORMATION

USAGE DE LA FORCE ET DROITS HUMAINS

Les policiers sont autorisés à faire des choses qui sont interdites aux simples citoyens – par exemple, faire usage de la force pour arrêter quelqu'un, placer une personne en cellule ou porter une arme. Ces pouvoirs leur sont conférés afin qu'ils puissent remplir leurs missions, à savoir protéger les citoyens et maintenir l'ordre public.

Cependant, le pouvoir implique des responsabilités : les policiers peuvent recourir à la force contre autrui, mais ce doit toujours être dans le respect de la loi et des droits humains.

- L'usage de la force doit être nécessaire et correspondre au niveau le plus faible requis pour atteindre un objectif légitime.
- La force employée doit être proportionnée au risque ou au danger (par exemple, on ne peut pas tirer sur quelqu'un qui traverse en dehors d'un passage piéton).
- Lorsque l'emploi de la force par la police entraîne des blessures ou la mort, une enquête minutieuse, indépendante et impartiale doit être menée sans délai.
- Les policiers doivent être amenés à rendre des comptes dans le cadre d'une procédure légale s'ils abusent de leurs pouvoirs.
- Les organismes chargés de l'application des lois doivent mettre en place un cadre opérationnel et donner des consignes claires pour que les agents sachent quoi faire dans les situations auxquelles ils peuvent être confrontés dans le cadre de leurs fonctions, y compris décider si le recours à la force est approprié ou non.

ARRESTATION ET DÉTENTION ARBITRAIRES

Tout le monde a droit à la liberté. L'arrestation et le placement en détention de toute personne sans motif juridique ou respect des procédures régulières sont arbitraires.

Il existe des droits destinés à protéger les détenu-e-s contre les violences. Chaque personne a le droit :

- d'être informée des motifs de son arrestation et de son placement en détention ;
- de contacter un avocat dès le moment de son arrestation ;
- d'informer sa famille de sa situation ;
- de savoir quelle autorité la détient et de faire enregistrer son placement en détention immédiatement ;
- de contester la légalité de sa détention devant un tribunal.

Au Mexique, la détention arbitraire est monnaie courante et marque souvent le début de graves violations des droits humains répétées, comme la torture et d'autres mauvais traitements, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires.

ACTIVITÉ :

DROITS PERTINENTS

DROIT HUMAIN	CONCERNE-T-IL LE CAS DE JOSÉ ADRIÁN ?
Droit à la vie	Potentiellement pertinent.
Droit à l'éducation	<i>Pertinent</i> : José Adrián a dû déménager car il était victime de harcèlement depuis son arrestation. Il a quitté l'école et a maintenant au moins un an de retard dans ses études, ce qui signifie qu'il ne peut plus rattraper ses camarades.
Droit à l'accès à la justice et à des voies de recours efficaces	<i>Pertinent</i> : José Adrián se voit refuser l'accès à la justice et à des voies de recours efficaces. Les autorités n'ont pas tenu compte des plaintes déposées pendant plus de deux ans, et jusque très récemment elles refusaient d'enquêter sur l'affaire. Au moment de son arrestation, José Adrián était mineur, il n'a pas pu consulter un avocat, ses parents n'ont pas été informés de la situation et il a été torturé.
Droit à la dignité humaine et à la sûreté de sa personne	<i>Pertinent</i> : José Adrián et sa famille ont fait l'objet de harcèlement et d'actes d'intimidation dans leur quartier, de la part de la police et de proches des agents impliqués.
Droit à la liberté	<i>Pertinent</i> : José Adrián a été arbitrairement arrêté et placé en détention.
Droit à la liberté d'expression	Potentiellement pertinent.
Droit au travail	<i>Pertinent</i> : La famille de José Adrián, qui subvenait à ses besoins, a dû déménager car elle ne se sentait pas en sécurité et était harcelée. Ses parents ont dû quitter leur travail et en trouver un autre.
Droit à la présomption d'innocence	<i>Pertinent</i> : Ni motif, ni mandat ne justifiaient l'arrestation de José Adrián. Si la police avait vraiment eu quelque chose contre lui, il aurait dû être jugé, ce qui n'est jamais arrivé. Au lieu de cela, ses parents ont dû payer une amende alors qu'il n'existait aucun élément à charge.
Droit de ne pas être réduit en esclavage	Non pertinent.
Droit à la santé	<i>Pertinent</i> : José Adrián a été blessé lors de son arrestation et de sa détention. Les autorités n'ont pas fourni les soins médicaux nécessaires pour détecter son handicap auditif, ce qui a pu le rendre encore plus vulnérable lorsqu'il a été arrêté.
Droit à une vie privée et à une vie de famille	<i>Pertinent</i> : José Adrián et sa famille ont connu des difficultés dans leur vie privée en raison des actions de la police et du harcèlement qui a suivi. Leur exposition au public les a empêchés de jouir de leur intimité.
Droit à la non-discrimination	<i>Pertinent</i> : Les jeunes hommes issus de certains milieux socio-économiques, comme José Adrián, risquent davantage d'être victimes de détention arbitraire pour des motifs discriminatoires. Ce facteur, ainsi que l'origine ethnique – José Adrián est issu d'une population autochtone – influent certainement sur l'accès à la justice et à des réparations de la part des autorités.



JOSÉ ADRIÁN

MEXIQUE

José Adrián rentrait de l'école lorsque des policiers se sont rués sur lui et l'ont jeté contre leur voiture. L'un d'eux lui a piétiné le cou. Adrián, alors âgé de 14 ans, vivait dans une ville pauvre du Mexique. Son handicap auditif l'a peut-être empêché de communiquer aisément avec la police pendant son calvaire.

Un véhicule de police avait été endommagé lors d'affrontements entre des jeunes, et l'adolescent était passé peu après, totalement par hasard. La police n'a arrêté que lui, sans explication, et n'a pas appelé ses parents. Son arrestation relevait d'une pratique policière courante au Mexique, qui consiste à prendre pour cible les personnes pauvres et victimes de discrimination, en l'occurrence, un adolescent autochtone.

Les policiers ont poussé Adrián dans leur voiture et l'ont conduit au poste de police, où ils l'ont menotté et pendu par les mains. « Ils m'ont laissé pratiquement une demi-heure comme ça », explique-t-il. « Ils m'ont frappé à la poitrine. Puis ils m'ont giflé. »

Pour le faire libérer, sa famille a dû payer une amende et le montant des dégâts occasionnés à la voiture de patrouille, alors qu'elle n'en avait pas les moyens. Adrián a abandonné l'école à cause de ce qui lui est arrivé.

Après avoir réclamé justice pendant des années, il a obtenu une aide auditive début 2019.

Il souhaite tourner la page et penser à son avenir mais les policiers qui l'ont agressé demeurent impunis et sa famille attend toujours que les pouvoirs publics réparent leurs fautes. « Je veux que justice soit rendue », déclare la mère d'Adrián. Nous sommes du même avis.

« Je veux qu'ils améliorent la police. Je ne veux pas que d'autres enfants vivent ce que j'ai vécu », explique Adrián.

Réclamez justice pour Adrián.



Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun-e peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

AMNESTY INTERNATIONAL
SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
www.amnesty.org

Courriel : contactus@amnesty.org
Tél : +44 20 74135500
Fax : +44 20 79561157

Peter Benenson House,
1 Easton Street,
Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni

Index AI : POL 32/0921/2019 FRENCH
Septembre 2019

Toutes les images © Amnesty International
sauf mention contraire

Images : Couverture © Amnesty International (image principale),
© Addicted04 (CC)

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

